

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'Ecole Du Breuil.

EDB-2024-21

Délibération du Conseil d'Administration de l'Ecole du Breuil
Séance du 25 mars 2024

Objet : Tarification des prestations de formation en élagage (travaux en hauteur)

Le Conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 : il est proposé de clarifier la tarification de prestation de formation facturée par les formateurs professionnels qui interviennent sur les différents parcours en élagage nécessitant la mise en place de travaux pratiques en hauteur.

Cette tarification s'élève à :

- **500€ TTC par journée de prestation de formation de 7 heures**

Article 2 : Cette tarification est adoptée.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe Najdovski

